

CONDITIONS GÉNÉRALES AVANTAGES 4 VALLÉES

INFORMATIONS

Les présentes conditions générales font partie intégrante des CGV de 4 Vallées, qui s'appliquent pour le surplus.

Les termes commençant par une majuscule ont la signification qui leur est attribuée dans les Conditions d'Utilisation et les autres documents composant les Conditions Générales (CGV, Conditions d'Utilisation, Conditions de Participation, Politique, etc.).

DESCRIPTION DU PRODUIT

Le Carnet d'avantages est une série d'avantages offerts aux Clients titulaires d'un abonnement annuel 4 Vallées. Le Carnet d'avantages est en général offert au Client, à l'exception des abonnements gratuits ou à tarifs spéciaux.

Pour les catégories suivantes, le carnet d'avantages peut être acheté auprès de nos caisses :

- Kids et seniors 2 (abonnements gratuits)
- Employés remontées mécaniques
- Guides et prof de ski patentés 3
- Saisonniers

Depuis la saison d'hiver 2019-2020, le Carnet d'avantages est passé à une forme numérique et peut être trouvé en ligne à l'adresse www.4vallees.ch/avantages.

INSCRIPTION

Le Client choisit la station dans laquelle il a acheté son forfait annuel 4 Vallées et se connecte ou s'inscrit sur la plateforme de la station en question. Deux cas de figure existent :

- Si le Client a déjà acheté un forfait en ligne sur le Site, il utilise les mêmes informations de connexion (email/mot de passe) afin d'accéder à ses avantages.
- Si le Client n'a jamais acheté de forfait en ligne sur le Site, il s'inscrit pour le carnet d'avantages, en remplissant tous les champs demandés.

En cas de difficulté pour l'inscription ou la mise en place de son Carnet d'avantages, le Client est prié de consulter le document des [Questions/Réponses avantages](#).

FONCTIONNEMENT

Le Client se connecte sur la page des avantages, puis sélectionne le bon qu'il souhaite utiliser. Il se présente aux caisses du partenaire avec son bon et son abonnement 4 Vallées.

Le partenaire valide ensuite son bon, puis accorde la réduction correspondante au Client.

RESPONSABILITÉ

Le Client est le seul responsable de la mise en place de son carnet d'avantages. Le Client s'assure du bon fonctionnement de son carnet avant de se rendre chez le partenaire. Il est conseillé de s'inscrire minimum 72 heures avant la première utilisation d'un bon afin de s'assurer du bon déroulement de l'opération. Si ce délai n'est pas respecté, 4 Vallées ne peut certifier la gestion et la résolution d'un problème.

4 Vallées ne peut être tenu pour responsable en cas de non-fonctionnement des avantages si :

- Le Client n'as pas entrepris les démarches de mise en place de son Carnet d'avantages
- Le partenaire rencontre des difficultés pour scanner un bon et décide de ne pas accorder la réduction au Client.

Dans ces cas de figure, le Client ne peut en aucun cas prétendre à un remboursement.

Le partenaire est responsable de l'activité dont le Client profite. Chaque partenaire est couvert par une assurance de responsabilité civile. En cas d'incident durant une activité, le partenaire est responsable de l'incident et le Client ne peut en aucun cas demander des comptes à 4 Vallées.